

ECOLE MATERNELLE 2 bis, rue de Courvaudon Aunay sur Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY		ECOLE ELEMENTAIRE 12 – 14 rue des Ecoles Aunay sur Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY
---	--	--

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 28 MARS 2019

Étaient présents :

- Enseignants (maternelle) : Mme Bellanger, Mme Bisson, Mme Tirard, Mme Richard, Mme Voisin
- Enseignants (élémentaire) : Mme Bars-Mayer, Mme Bourdon, Mme Carjuzââ, Mme Chennevière, Mme Declomesnil, Mme Desmorteux, Mme Lefaudeux-Farcy, Mme Piet, Mme Plancq, Mme Sébert, M. Marais
- Représentants des parents d'élèves (maternelle) : Mme Pfeiffer, Mme Ingargiola, Mme Cordier
- Représentants des parents d'élève (élémentaire) : Mme Donnart, Mme Lefranc, Mme Pfeiffer, Mme Roger, M. Mauviel, M. Tanquerel
- Représentants de la municipalité (Aunay sur Odon) : M. Lefèvre, M. Rougereau
- Mme Hardy, Inspectrice de l'Education Nationale
- Absents excusés :

M. Lopez, Mme Couëtoux, Mme Garbi, Mme Naël, M. Maillard (enseignants maternelle)
Mme Alexandre, Mme Alle-Crocquevieille, M. Bellec, Mme Chéreau, Mme Kusztos, Mme Mouchel (enseignants élémentaire)

M. Gretha, Mme Saint, Mme Vallérent, Mme Bérel, M. Gablier (représentants des parents d'élèves maternelle)
Mme Allee, Mme Guibert, Mme Martel, Mme Pinabel, Mme Saint, Mme Vauléon, Mme Voisin-Tabaud (représentants des parents d'élèves élémentaire)

M. Saliot (Maire de Bonnemaïson)

Le conseil d'école a débuté à 18h00 et s'est terminé à 19h15

Secrétaires de séance : Mme Voisin – Mme Carjuzââ

Ordre du jour : Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire d'Aunay sur Odon

Préambule et position des enseignants:

Les directeurs des écoles maternelle et élémentaire d'Aunay sur Odon ont été informés récemment par Mme HARDY, IEN de la circonscription de Vire, qu'une éventuelle fusion des écoles maternelle et élémentaire était envisagée pour la rentrée de septembre 2019 ou de septembre 2020 mais que rien n'était fait et que du temps serait laissé. Mme BELLANGER en a été informée le 4 mars 2019 et M. DUPONT le 11 mars.

Lors de la commission scolaire du mardi 12 mars 2019, M. Lefèvre, Maire des Monts d'Aunay, a confirmé qu'il souhaitait que cette fusion ait lieu à la rentrée 2019.

M. le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Calvados a transmis les propositions de mesure de carte scolaire suivantes (sous réserve de l'avis des CTSD et CDEN des 26 et 28 mars prochain) :

- Ecole élémentaire AUNAY SUR ODON : Implantation de deux emplois au titre du dispositif 100% réussite CP

- Ecole maternelle AUNAY SUR ODON : retrait d'un emploi au titre de la démographie

La mairie l'a reçue le 13 mars 2019 ; les écoles le 18 mars 2019 par mail mairie.

Suite à ces annonces, les équipes se sont réunies et ont échangé régulièrement à ce sujet. Un conseil des maîtres extraordinaire a eu lieu le jeudi 21 mars 2019, réunissant les équipes des deux écoles afin de définir une position commune concernant le projet de fusion proposé par M. Le Maire et la direction Académique.

Les équipes se sont positionnées à l'unanimité :

- sur le projet de fusion :
 - contre \Rightarrow 19 voix,
 - pour \Rightarrow 0 voix,
 - abstention \Rightarrow 6 voix
- sur l'organisation d'un conseil d'école extraordinaire sur ce sujet :
 - Pour \Rightarrow 22 voix,
 - contre \Rightarrow 0 voix,
 - abstention \Rightarrow 3 voix

Les enseignants ont émis un avis défavorable sur le projet de fusion pour les raisons suivantes :

● Ce projet de fusion a été proposé par la DSDEN et la municipalité dans la précipitation et sans véritable concertation avec les équipes enseignantes.

● Une direction unique sur 2 sites avec 21 classes (6 maternelles +14 élémentaire dont 2 CP dédoublés + 1ULIS) ferait de ce groupe scolaire le plus gros du département avec environ 450 élèves. A effectif équivalent, un collège bénéficierait d'une équipe de direction constituée d'un principal, d'un principal adjoint, d'un CPE, d'un gestionnaire, de 2 secrétaires...

Suivant le devenir de l'école du Plessis-Grimoult, le groupe ainsi créé pourrait voir ses effectifs augmenter davantage dans les années à venir.

Le directeur ou la directrice de ce groupe ne disposerait même pas d'une aide administrative pour la gestion au quotidien : permanence téléphonique, inscriptions, gestion du personnel (26 enseignants, 9 agents communaux, 7 AVS), gestion des listes et de la base-élèves, contrôle des entrées et sorties, sécurité, travaux...

La fusion provoquerait également une accumulation de tâches qui pour le moment sont réparties entre les directeurs suivant les spécificités de chaque établissement.

● La présence permanente des directeurs sur site est essentielle pour les relations avec les enseignants, les enfants, les agents communaux, les familles et permet une gestion rapide en cas d'urgence.

● L'effectif trop important d'élèves et le manque de temps ne lui permettront plus d'assurer efficacement le suivi des élèves : équipes éducatives, ESS, relations avec les partenaires de l'école (CMPEA, SESSAD, orthophonistes...), médecine scolaire, gestion des absences...

● Les collègues des 2 écoles n'ont pas attendu la fusion pour mettre en œuvre des projets communs.

● La fusion engendrerait un lissage des effectifs donc le seuil de fermeture de classe serait plus bas. Une seconde fermeture pourrait arriver l'an prochain impactant l'école fusionnée.

● La possibilité d'une classe GS-CP ne serait pas envisageable en raison de l'existence des 2 sites : implantation de la classe, concertation avec les collègues de GS et CP, mise à disposition d'une ATSEM... sachant qu'il n'y a pas 1 agent par classe.

● Le directeur de l'école élémentaire bénéficiera d'une décharge complète à la rentrée 2019-2020. La mise en place du dispositif 100% réussite CP ainsi que l'accueil d'un professeur des écoles stagiaire pour la rentrée 2019 lui demandera un investissement et du temps supplémentaire.

Position de Mme HARDY, inspectrice de l'éducation nationale :

● Mme Hardy rappelle la procédure mise en œuvre pour la fusion de 2 écoles :

- La fusion est proposée par la direction académique.
- Un dialogue s'instaure alors entre l'IEN, les directeurs d'école, les équipes enseignantes et la collectivité.
- En cas d'accord des différents partenaires, le conseil municipal vote la fusion.
- En cas de désaccord, la fusion n'est pas proposée.

● Le fonctionnement d'un collège étant différent de celui d'une école primaire, la comparaison à effectif égal entre les 2 structures est difficile.

● En cas de fusion, il ne sera pas proposé de poste d'assistant de direction.

- La Direction académique est plutôt favorable aux fusions car le parcours de l'élève est pris en charge du début jusqu'à la fin par une même équipe avec un pilote unique pour la gestion administrative, le suivi des élèves, le travail en équipe et les projets pédagogiques.
- Des fusions d'écoles sur 2 sites ont déjà été réalisées et fonctionnent de façon satisfaisante notamment à Condé-sur-Noireau.
- Suite au refus de l'équipe enseignante et du manque de temps pour la réflexion, la Direction Académique a décidé de reporter le projet de fusion des 2 écoles.
- La pérennité du dispositif 100% réussite n'est pas garantie. Elle dépend notamment de l'efficacité de ce dernier.

Position de la municipalité :

- Suite à la proposition de fusion émise par la Direction Académique, M. Lefèvre a donné un avis favorable pour la rentrée 2019 sous réserve de l'accord du conseil municipal. IL précise cependant que le projet de fusion n'est pas à son initiative. Reconnaisant cependant que l'équipe enseignante a disposé de peu de temps pour la réflexion, il accepte de reporter cette fusion à la rentrée 2020.
 - S'il manque des salles de classe dans une école et qu'il y en a de non occupées dans l'autre, il sera possible de répartir les élèves sur les 2 sites. Il n'est pas envisageable de faire des travaux d'agrandissement dans une école s'il y a de la place dans l'autre.
 - M. Lefèvre souhaiterait avoir un seul interlocuteur, un directeur unique, avec une décharge complète pour les 2 sites.
 - M. Rougreau, au nom de la commission scolaire, remercie la DSDEN pour l'attribution de 2 postes supplémentaires à l'école élémentaire pour la rentrée 2019 dans le cadre du dispositif 100 % de réussite.
- Cette commission a émis un avis « plutôt favorable » à la fusion pour la rentrée 2020. Les élus ainsi que les directeurs se sont cependant questionnés sur le sort donné à la directrice actuelle de l'école maternelle en cas de fusion.
- M. Rougreau propose que la DSDEN nomme un assistant de direction pour seconder le directeur dans ses tâches. Il se questionne sur l'avenir de l'école primaire : Se dirige-t-on vers une prise en main par les collègues des écoles primaires ?

Position des représentants de parents d'élèves :

- Les parents d'élèves ne voient pas dans les arguments donnés en faveur de la fusion d'éléments positifs améliorant le fonctionnement actuel mis en place sur les 2 sites.
- Ils se posent des questions sur les raisons pour lesquelles elle a été proposée.
- Ils ne voient pas d'intérêt pour les élèves et craignent que ce soit au détriment de la qualité de l'enseignement, notamment à l'école maternelle.
- L'établissement passant de 14 à 21 classes, le directeur aura une surcharge importante de travail et disposera de moins de temps pour échanger avec les parents, prendre en charge des groupes d'élèves...
- Les enseignants des écoles maternelle et élémentaire n'ont pas attendu la fusion pour mettre en place des projets communs.

- Si les classes d'un même niveau sont réparties sur 2 sites, cela ne favorisera pas les projets communs et pourra être douloureux pour certains élèves.
- Les conseils d'école avec 50 personnes seront beaucoup plus difficiles à gérer et ne permettront pas de communiquer efficacement, notamment sur les soucis des élèves de maternelle, par manque de temps.
- L'augmentation du nombre d'interlocuteurs rendrait les échanges moins efficaces et moins productifs lors des concertations.
- Les représentants de parents d'élèves, à l'unanimité, se prononcent contre la fusion.

La directrice de l'école maternelle, Mme BELLANGER Marianne		Le directeur de l'école élémentaire, M. DUPONT Noël
--	--	--